



édito

Lutte contre les inondations : début des opérations en 2016!

Cet été le projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a reçu un avis favorable de la Commission Mixte Inondations (CMI).

Les derniers ajustements, en réponse aux recommandations de la CMI, sont en cours entre les collectivités locales concernées et les partenaires financiers pour une adoption du programme définitif en fin d'année.

Sans attendre l'officialisation de cet accord, le SMT a lancé le recrutement du chargé de mission qui sera la cheville ouvrière du projet à compter de janvier 2016.

Dès son arrivée, aller à la rencontre des riverains en zone inondable sera sa tâche prioritaire, dans l'objectif de proposer à chacun de définir les mesures de protection adaptées (batardeaux, clapets anti-retour, pompes...) à mettre en œuvre pour chaque bâtiment menacé. Les travaux correspondants pourraient ainsi être lancés en cours d'hiver 2016.

En parallèle, les démarches permettant à moyen terme (2018/2019) la construction des ouvrages de ralentissement de la crue (cf. KaD 12) seront bien sûr poursuivies. L'objectif de ce dispositif est d'éviter les inondations les plus fréquentes en maintenant les débits du Queffleuth et du Jarlot à un niveau supportable par les galeries souterraines.

Le PAPI mobilisera les différents leviers disponibles pour réduire la fréquence, l'ampleur et les dégâts causés par les inondations. Il faut cependant être conscient que face à une conjonction d'événements climatiques très défavorable le risque d'inondation subsistera. Dans ces circonstances une culture du risque partagée demeurera la première protection.

Guy PENNEC

Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

Une arche de franchissement de ruisseau au service de la qualité de l'eau

Dans les fonds de vallées, les prairies pâturées sont souvent traversées par des cours d'eau engendrant une pratique courante : le franchissement direct des ruisseaux par les troupeaux. Sur le bassin versant du Douron, le SMT propose une parade aux exploitants : l'installation d'arches de franchissement.

Des ponts qui permettent de préserver la qualité de l'eau

Le piétinement des berges dégrade la qualité de l'eau par l'apport de matière organique et de sédiments issus de l'érosion des berges. C'est dans ce contexte que le SMT installe des arches de franchissement. Ces équipements permettent de prévenir des dégradations occasionnées par les traversées répétées du bétail, et facilitent le passage des engins et des troupeaux, roues et pieds au sec.

« Le SMT missionne des entreprises de travaux publics pour installer des demi-buses en plastique. L'utilisation de modules en plastique est intéressante car leurs dimensions sont ajustables à la tronçonneuse selon chaque contexte » commente Sébastien Le Goff, technicien rivière du SMT.



Crédit photo SMT.



Arche de franchissement surmontée d'un empierrement en entrée de demi-buse.



La stratégie bocagère territoriale

Le rôle du maillage bocager

Les éléments constituant le bocage sont les talus et les haies. Ils délimitent les parcelles et les séparent des chemins, routes et terrains urbanisés.

Leurs rôles, au-delà de ces délimitations physiques, sont multiples.

Le bocage constitue une barrière au parcours des eaux de ruissellement. Il permet de **limiter l'érosion des sols et le transport de matières** organiques et chimiques depuis les parcelles agricoles ou urbanisées vers les cours d'eau.

Le maillage bocager facilite également le **déplacement de la faune**. Les linéaires s'apparentent à des couloirs que certaines espèces suivent pour se déplacer tout en

leur assurant de quoi se nourrir et se protéger. **D'un point de vue floristique, les haies et talus sont des réservoirs de diversité aussi bien au niveau des essences arborées que de la strate herbacée.**

Au niveau agricole, le bocage favorise la **protection des sols**, le bien-être du bétail (effet **brise vent** des haies) et la protection des cultures. Il les protège des effets climatiques et abrite une faune qui va lutter contre les ravageurs des cultures.

Le bocage peut enfin représenter un atout pour la **production d'énergie** lorsque son entretien est mené de façon raisonnée, et apporter une plus value au cadre de vie en améliorant l'aspect **paysager** du territoire.

Le Syndicat mixte du Trégor s'investit dans la restauration du bocage

Le Syndicat mixte du Trégor a démarré ses actions relatives au bocage en 2008 par une étude sur les bassins versants du Jarlot, du Dourduff et du Douron. Une étude similaire a été menée en 2009 sur les ruisseaux côtiers entre Plouézoc'h et Locquirec. Elles ont permis de décrire le territoire, l'état du bocage, son évolution depuis les années 90, d'identifier les besoins d'amélioration du bocage et de prioriser des secteurs d'intervention.

Ces études ont été suivies d'une **première campagne de travaux** sur les sources du Jarlot en 2010/2011.

Depuis 2012, le SMT est porteur du **Plan gouvernemental de lutte contre les Algues Vertes sur le bassin versant du Douron**. Les diagnostics d'exploitations réalisés dans ce cadre ont permis d'identifier des projets de créations bocagères avec les agriculteurs concernés. Depuis 2013, ils ont permis la mise en œuvre de **trois campagnes de travaux**, la troisième étant actuellement en cours. Quarante kilomètres de talus, principalement des talus de ceinture*, ont été créés sur les parcelles

des exploitants agricoles du Douron. D'ici février 2016, vingt-quatre kilomètres de haies auront été plantés sur les parcelles des exploitants engagés dans le Plan Algues Vertes.

* cf Kichen an dour n°11.

En 2015, le Syndicat mixte a travaillé à l'élaboration d'une stratégie territoriale en faveur du bocage pour la période 2016-2020.



Enjeux et objectifs de la stratégie bocagère territoriale



Le programme Breizh Bocage prend une nouvelle envergure à partir de 2016 en passant d'un objectif de reconstitution du maillage à une ambition de gestion durable du bocage. Cette approche globale doit être formalisée dans une « stratégie territoriale ».

Sur les bassins versants du Trégor, la consultation des acteurs locaux a permis d'en dégager les **principaux axes de travail**, qui vont compléter les actions de re-création de haies ou de talus et de sensibilisation au patrimoine bocager :

- Sur le territoire, le maillage bocager est resté dense mais est menacé par un manque d'entretien ou un

entretien agressif qui à terme conduit à l'arasement : **une priorité doit être donnée à la promotion des techniques d'entretien durable du bocage ancien.**

- Le maillage bocager est un réseau et sa gestion gagnerait à être concertée : après un recensement et enregistrement des éléments bocagers (dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou au titre de la politique agricole européenne), une **commission communale volontaire** encadrera les interventions sur le maillage bocager.

- Valoriser le bois issu de l'entretien durable du bocage est un moyen de le protéger : **cette valorisation**, notamment énergétique, **peut être optimisée.**

ENJEUX	OBJECTIFS	OUTILS/MÉTHODES
Préserver un paysage de bocage sans le figer	CRÉER / poursuivre les travaux de reconstitution	- Diagnostics-projets d'exploitation, puis travaux
	GÉRER / Assurer la bonne gestion du bocage	- Plan de gestion à l'échelle de l'exploitation - MAE « entretien optimisé » - Aménagements en cas de mouvements fonciers - Plan de gestion bocage de bords de route - Entretien et taille de formation des jeunes haies - Formations aux techniques d'entretien
	PROTÉGER et GÉRER en CONCERTATION	Inventaire et inscription du bocage dans les PLU et à la PAC Commissions communales : gestion concertée des cas concrets
Favoriser la bonne gestion des arbres et des arbustes	VALORISER / La production du bois énergie des haies est rentable et durable	À partir de l'existant Faciliter les projets de nouvelles installations Reconnaissance de l'exploitation durable du bocage dans les consultations Appui technique dès la conception des projets
Mobiliser autour du bocage	SENSIBILISER/COMMUNIQUER Favoriser la prise de conscience du patrimoine « bocage » et sa mise en valeur	Commissions communales Actions pédagogiques

Tous les chemins mènent à l'herbe

À l'issue du premier Plan gouvernemental de lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PAV), voici pour illustrer les différentes actions menées depuis 2010, le parcours de deux exploitations agricoles engagées dans la démarche portée par le SMT.

Des chemins pour faciliter le pâturage

L'EARL des Cerisiers, exploitation laitière d'Hervé et Bernadette Loussaut (Plouégat-Guerrand) est l'une des premières à être entrée dans la démarche. Après la réalisation d'un diagnostic par un technicien du SMT, elle a bénéficié d'une étude technico-économique réalisée par la Chambre d'Agriculture pour les choix des investissements et orientations à venir.

L'accessibilité aux parcelles est déterminante dans la conduite de l'élevage. Les 500 m de chemins qui jouxtent l'exploitation, créés dans le cadre du PAV, permettent d'augmenter la durée de la mise à l'herbe des vaches laitières, facilitent leur retour vers la salle de traite (en quasi autonomie), améliorent la productivité (gain de temps) et la production elle-même (qualité herbagère, confort du troupeau). Hervé Loussaut compte encore augmenter la part de l'herbe dans l'alimentation ainsi que la production laitière avec un troupeau qui devrait bientôt atteindre les 100 vaches.



Hervé Loussaut et son fils, Adrien, nouvellement arrivé sur l'exploitation.

Photo Christiane Chabanel / SMT

maïs. **Pourquoi ?**

Ce couvert hivernal de Ray Gras Italien (RGI), en plus de diminuer le lessivage en captant efficacement l'azote après la récolte du maïs, permet une production



Bernard et Christine Le Rolland.

Photo Christiane Chabanel / SMT

fourragère complémentaire. Soutenu financièrement par le PAV, plus de 200 ha de RGI sous maïs ont été implantés en 2015 sur le territoire, ce qui représente 5 tonnes d'azote fixées en plus par hectare. Bernard et Christine ont aussi, entre-autres, rouvert des zones humides pour le pâturage et créé des talus de ceinture² pour limiter les risques de pollution des cours d'eau par ruissellement.

Actions soutenues par le PAV

- Réouverture d'une zone humide et ouverture du chemin d'accès
- Création de talus de ceinture
- Travaux d'entretien durable du bocage
- Semis de RGI sous maïs
- Analyses de sols, d'effluents ou encore d'azote dans le sol
- Aménagement de passages d'animaux au-dessus d'un cours d'eau et pose de pompes de prairie
- Aménagement de chemins de pâturage et d'un réseau d'abreuvement enterré
- Réalisation d'échanges amiables de parcelles.

Actions soutenues par le PAV

- Création de chemins stabilisés avec réseau d'abreuvement
- Mise à disposition et pose de pompes de prairies
- Semis de 14,5 ha de RGI sous maïs
- Analyses de sols, d'effluents ou encore d'azote dans le sol
- Mise en place de nombreuses expérimentations de pratiques agronomiques nouvelles.

De l'herbe dans le maïs pour limiter les fuites d'azote

La ferme de Bernard et Christine Le Rolland (Plouégat-Moysan) a également une activité de production laitière. Suivant le même processus, elle a pu bénéficier d'un accompagnement technique réalisé par le CEDAPA¹ pour augmenter la part d'herbe dans l'alimentation. Toutefois, le parcellaire insuffisamment groupé a décidé Bernard et Christine à semer de l'herbe dans le

La lutte contre les algues vertes ne s'arrête pas là. Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement viennent de décider qu'un PAV 2 sera décliné sur la période 2017-2021.

L'année 2016 sera une année visant à permettre la finalisation des actions en cours et la préparation du contenu de ce second plan.

1) Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome.

2) Les talus sont dits de « ceinture » car placés entre la parcelle cultivée ou la prairie et une zone humide, réceptrice des ruissellements (cf. Kichen an dour n° 11).

Pour d'autres infos sur ces sujets et sur bien d'autres actions menées par le SMT, retrouvez-nous sur : www.syndicat-tregor.fr